



INONDATION

Sur la commune : **EXISTANT**

Le risque sur la commune

Une inondation correspond à la submersion temporaire, rapide ou lente, de zones habituellement hors d'eau, elle peut être due :

- **au débordement** : crue importante amenant le cours d'eau à sortir de son lit
- **au ruissellement** : fortes précipitations sur des sols imperméables artificiels ou naturels, lié au drainage, saturation et/ou encombrement des réseaux d'évacuation
- **à une remontée de nappe** : le réservoir d'eau souterrain (nappe phréatique) sature le sol et remonte à la surface, souvent à la suite de pluies prolongées ou à des crues

Mesures de gestion du risque

La commune n'est pas concernée par un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**, document identifiant les zones inondables en **rouge** où toute construction est interdite, et en **bleu**, avec des règles spécifiques à respecter.

À noter que l'entretien régulier du lit et des berges doit être réalisé par les riverains qui en sont légalement les propriétaires.

Historique

Le 11 mars 2018, de fortes pluies ont engendré une crue de la Sorlière, petit cours d'eau traversant le village. L'eau a débordé au niveau du grand et du petit pont, des lavoirs, de l'accès de la station d'épuration et a également touché la brasserie. Des travaux ont été réalisés afin d'améliorer l'écoulement des eaux. Aucun autre débordement n'a été constaté depuis.

Guide d'entretien cours d'eau disponible sur le site de la Préfecture :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-L-Etat/Environnement/Eau/Classement-des-cours-d-eau/Charte-guide-et-fiches>



Mars 2018

Rue du tertre et rue du grand pont submergées

Le premier risque naturel en France

LES BONS RÉFLEXES

Avant



Être attentifs aux informations de vigilance et d'alerte :

- Météo France
- Vigicrues



Fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations au rez-de-chaussé



Se réfugier en hauteur : étage, colline...



Couper si possible les arrivées de gaz et d'électricité



Mettre hors d'eau : produits dangereux/polluants, surélever si possible les meubles...



Amarrer cuves et objets flottants des caves, sous-sols et jardins



Faire une réserve d'eau et de nourriture



S'éloigner des cours d'eau, berges, ponts...



Prévoir les équipements nécessaires



Ne pas s'engager sur une route inondée (à pieds ou en voiture), 30 cm suffisent pour emporter une voiture



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne pas téléphoner, sauf urgence



Écouter la radio

Pendant

Après



Dans la mesure du possible, apporter l'aide nécessaire



Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée



Évacuer l'eau
Aérer pour faire sécher les bâtiments



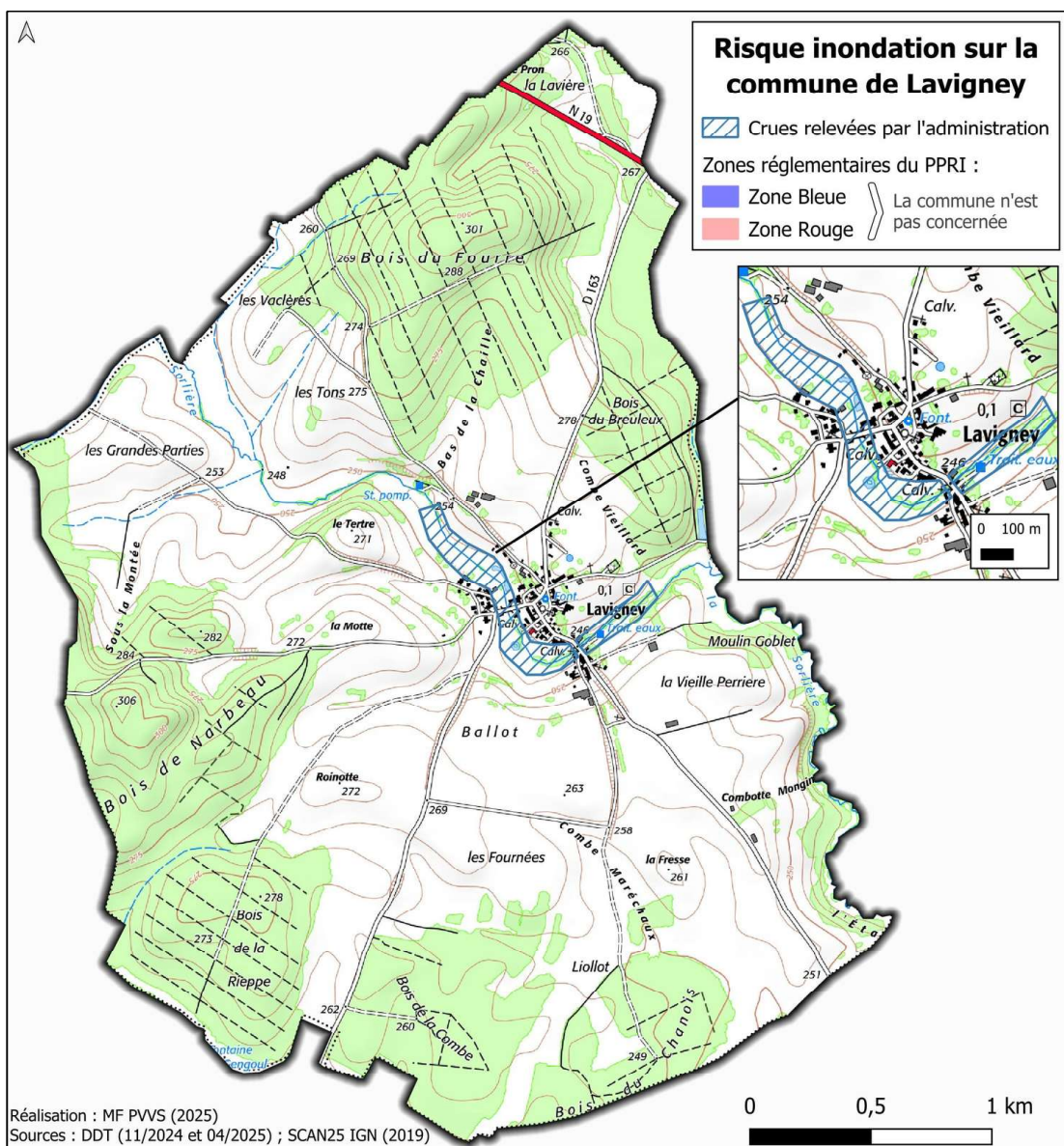
S'assurer que l'eau du robinet est potable



Respecter les consignes



Prendre des photos des dégâts et contacter son assurance





INCENDIE

Le risque sur la commune

Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation : bords de route et voies ferrées, champs, jardins, friches, etc.

Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, barbecues, feux de camp mal éteints, brûlage de déchets, engins agricoles et forestiers (lame de moissonneuse générant des étincelles en tapant dans un caillou par exemple), etc.

La foudre est quant à elle responsable d'1 feu sur 10.

Pas seulement dans le sud !

Avec le dérèglement climatique, le risque concerne de nouvelles zones et la période à risque est étendue : elle débute dès les premiers jours du printemps et se prolonge en automne.

Historique

Aucun incident notoire sur la commune n'a été enregistré.



En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine

Conséquences

- **Sanitaires** : pollution de l'air, des sols, de l'eau
- **Environnementales** : atteintes sur la biodiversité et les paysages
- **Économiques** : perte de productions agricole et forestière, baisse de l'activité touristique
- **Sociale** : perte de lieux de vie

Surface brûlée en 2022 en France :
72 000 ha, soit l'équivalent de
50 000 terrains de foot

Mesures de gestion du risque

- **Restrictions** : accès, circulation, travaux...
- **Surveillance** : patrouilles effectuées par les pompiers, les agents de l'Office National des Forêts (ONF), etc.
- **Débroussaillage** : peut être une obligation dans certaines zones, via un arrêté préfectoral
- **Aménagements** : piste d'accès pompiers, installation de citernes d'eau, etc.
- **Information** : Météo des forêts diffusé par Météo-France avec 4 niveaux de risque, site internet de la Préfecture, etc.



Très élevé

Élevé

Modéré

Faible

LES BONS RÉFLEXES

Avant

Éviter un départ de feu



Débroussailler autour des maisons avant l'été



Organiser les barbecues loin de la végétation



Réaliser les travaux de bricolage, sources d'étincelles, loin des herbes sèches



Être vigilant avec les mégots et cendres incandescentes
Utiliser un cendrier



Rester à l'abri, n'évacuer que sur ordre des autorités



En voiture, se garer dans une zone dégagée et rester dans le véhicule

En cas de départ de feu



Donner l'alerte au 112 ou 18



Éloigner / fermer les vannes de gaz et produits inflammables



Ouvrir le portail et dégager les voies d'accès



Arroser les abords



Rester à l'écoute des consignes



Ne pas téléphoner, sauf urgence



Ne pas s'approcher du feu

L'incendie approche



S'abriter dans un bâtiment en dur, fermer et arroser portes et fenêtres, occulter les aérations et bas de porte avec des linges mouillés



Se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide

Pendant

Après



Dans la mesure du possible, apporter l'aide nécessaire

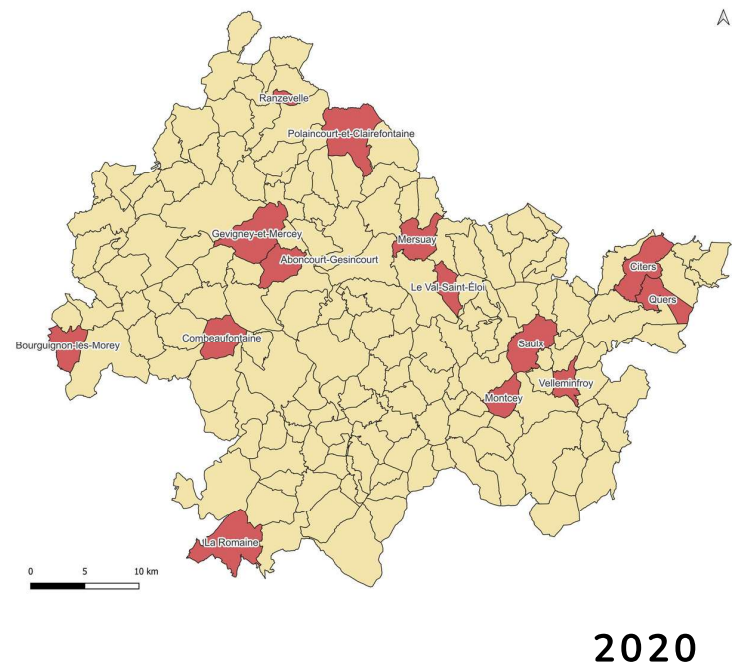


Prendre des photos des dégâts et contacter son assurance

France



Pays Vesoul-Val de Saône



Carte des communes où au moins un incendie de forêt a été signalé
(Sources : Observatoire des forêts françaises, BDIFF)